

FACILITER L'ACCÈS DES PMA AUX FINANCEMENTS CLIMAT



© Benjamin Sourice

Or, les PMA manquent justement des ressources humaines, de coordination interministérielle adéquate, de cadres juridiques et de dispositifs institutionnels adaptés pour répondre et remporter les appels d'offre le cas échéant, et utiliser les financements disponibles. Leurs capacités limitées impliquent un appui fort des agences de développement qui prélèvent une grosse partie des financements pour leurs frais de gestion. On remarque que les financements facilement accessibles et « directs » – ceux des ambassades et des organisations internationales – sont souvent très faibles et ne permettent pas de répliquer ou de développer les projets.

Les Pays les Moins Avancés (PMA), notamment les Petits États Insulaires en Développement (PEID) et les pays africains ont un accès très limité aux financements internationaux. En principe, en vertu de l'article 4.9 de la Convention Climat, les PMA devraient bénéficier d'un accès prioritaire aux financements climat¹, notamment pour l'adaptation. L'analyse de la situation actuelle montre que c'est aujourd'hui loin d'être le cas.

→ Manque de capacités

Les pays qui ont le plus besoin d'accéder aux financements climat manquent de capacité pour en faire la demande, les recevoir et les dépenser. Il faut savoir naviguer et maîtriser le paysage complexe des fonds et financements climat. La démultiplication des règles de procédures très différentes et extrêmement complexes exige que les pays se dotent de ressources humaines formées et des cadres juridiques et financiers adaptés.

→ Les PMA n'attirent pas les financements climat

Les programmes et projets pilotes réalisés ces dernières années ont considérablement marginalisé les PMA. La plupart des Fonds ciblent l'atténuation, problématique encore marginale dans les pays les plus pauvres et faiblement émetteurs. De manière générale, les faibles ressources disponibles sont généralement allouées aux pays et aux projets les plus « compétitifs » afin d'obtenir des résultats immédiats et visibles.

Les pays bailleurs sélectionnent les pays récipiendaires en fonction de leurs capacités institutionnelles, du niveau de corruption, du taux de réussite et de la visibilité médiatique du sujet et du pays. Enfin, certains fonds sont dits « verticaux » parce qu'ils ciblent des régions ou des thématiques précises, pour lesquels de nombreux PMA ne sont pas éligibles. C'est, par exemple, le cas du PPCR (programme pilote pour le changement climatique) de la Banque Mondiale par exemple qui a pré-sélectionné les pays éligibles au programme.

Le Fonds des Pays les Moins Avancés

Il existe un Fonds climat spécifiquement dédié aux PMA sous l'égide de la CCNUCC. Il représente un engagement très faible de 262 millions de dollars et ne permet donc pas de répondre aux besoins pressants des 49 Pays les Moins Avancés.

→ Des instruments financiers inadaptés

Les instruments de prêt à taux concessionnel se révèlent inadaptés pour financer les besoins des PMA. D'une part, parce que ces derniers sont déjà fortement endettés auprès des pays développés, et d'autre part, parce que les politiques d'adaptation ne sont pas des investissements rentables.

¹ – Article 4.9 « Les Parties tiennent pleinement compte, dans leur action concernant le financement et le transfert de technologie, des besoins particuliers et de la situation spéciale des Pays les Moins Avancés ».

aujourd'hui. En outre, de nombreux pays se mobilisent contre les politiques de prêts concessionnels appliquées par les agences de développement pour financer les politiques d'adaptation.

Pour ces pays, le Bangladesh par exemple, les besoins urgents d'adaptation sont liés à une responsabilité historique des pays développés et doivent donc faire l'objet d'une réparation sous

forme de dons. En ce qui concerne les mécanismes de marché créés pour stimuler l'investissement climat privé, comme le Mécanisme de Développement Propre, ils n'ont pas bénéficié aux PMA mais aux pays émergents. Ces difficultés ont été, parmi tant d'autres, à l'origine de l'insistance des pays en développement à disposer, dans le cadre du prochain accord, d'un nouveau mécanisme plutôt que de recourir aux institutions existantes.

Recommandations

La garantie du respect des engagements des pays développés vis-à-vis des PMA, dans le cadre des financements climat, nécessite l'énoncé d'un certain nombre de principes qui devraient guider la gouvernance de l'ensemble de l'architecture financière globale pour le Climat. Ces recommandations sont complétées dans les fiches suivantes.

S'assurer que le Fonds Vert soit redevable à la COP

Il est essentiel de s'assurer que le Fonds Vert rapporte ses actions et ses financements à la COP. Il est également important que les règles de fonctionnement, de suivi et les orientations stratégiques du Fonds Vert soient effectivement décidées, en dernier ressort, en tout cas, par l'ensemble des Parties.

Sécuriser des ressources financières publiques et additionnelles

Pour les pays les plus pauvres et les plus affectés par le changement climatique, il est primordial de dégager des ressources publiques, additionnelles et fléchées sur l'adaptation et le développement sobre en carbone. Ces financements additionnels permettront de prendre des mesures urgentes d'adaptation, à moyen et à long termes, ainsi que de renforcer les capacités à faire face et à proposer des réponses effectives au changement climatique. De cette manière, on garantira la réalisation des priorités de développement, en particulier, la réduction de la pauvreté.

Même si le secteur privé peut et doit jouer un rôle dans les sources de financement des changements climatiques, il ne peut venir qu'en complément des efforts réalisés par les Pays développés via la coopération internationale.

Privilégier une politique de dons

Pour les PMA, les moyens de mise en œuvre en termes de financement devront être exclusivement pourvus sous la forme de dons et d'allocations budgétaires. Le recours à des prêts à taux fortement concessionnels peut éventuellement être étudié dans le cas de projet d'atténuation sous réserve que ces derniers ne soient pas de nature à constituer un poids et une entrave pour le développement de ces pays.

Doter le Fonds Vert d'un guichet ou d'une fenêtre de financement spécifique pour les PMA

Cette mesure est fondamentale pour garantir que les PMA aient véritablement accès aux financements climatiques. Reste à savoir si le Fonds Climat pour les PMA deviendra ce guichet dans le Fonds Vert. Il faut notamment envisager des critères d'allocation spécifiques pour les PMA, et s'inspirer des procédures simplifiées existantes au niveau du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Fonds pour l'Adaptation. Ces procédures simplifiées seraient utiles pour les projets à faibles montants.

En amont, financer le renforcement des capacités institutionnelles

Ce renforcement des cadres juridiques, des ministères et des ressources humaines est essentiel pour faciliter et améliorer la pérennité et l'efficacité dans la mise en œuvre des financements climat. Cette phase amont doit permettre de préparer les pays et d'accroître leur capacité d'absorption des financements.